



ZSC et ZPS « Causse Noir » - FR9101381 et FR9112014

Réunion du Comité de Pilotage Natura 2000  
12 décembre 2022



## Compte-rendu de réunion et relevé de décisions

<b>Date de la réunion :</b> 12/12/2022	<b>Lieu de la réunion :</b> Trèves
<b>Objet de la réunion :</b> Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir	
<b>Compte-rendu rédigé par :</b> Cécilia MARCHAL – Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires	
<b>PERSONNES PRESENTES A LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE</b>	
Noémie CABANNES, chargée de mission Natura 2000, CC Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires Cécilia MARCHAL, chargée de mission Natura 2000, CC Causse Aigoual Cévennes – Terres solidaires	
<b>Collège des collectivités territoriales et des structures intercommunales</b> Madeleine MACQ, maire de Revens, déléguée communautaire et Présidente du COPIL Régis VALGALIER, maire de Trèves, délégué communautaire et Vice-Président du COPIL Irène LEBEAU, Présidente Commission Environnement, Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes Virginie BOYNE, 3 <sup>ème</sup> adjointe, Mairie de Lanuéjols Jacques OLIVIER, conseiller municipal, Mairie de Trèves	
<b>Collège des organismes socioprofessionnels, des gestionnaires et utilisateurs et des associations</b> Alain COMPAN, trésorier du Groupement de Valorisation Agricole des Causse et exploitant à Lanuéjols Serge COLIN, bénévole, Centre Ornithologique du Gard Isabelle CORRE, administrateur, FranSylva	
<b>PERSONNES EXCUSEES</b>	
Hanna MULLER, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Causse Méridionaux Cécile SANSGUILHEM, Direction Départementale des Territoires de la Lozère Sylvain MATEU, Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard Laure JACOB, Parc Naturel Régional des Grands Causse Alexandre VIGNE, Mairie de Lanuéjols Sandrine RIEUTOR, Tourisme Gard Yves DESMARET, Conseil Départemental du Gard Parc National des Cévennes Chambre d'Agriculture du Gard	

### Acronymes :

CC CAC-TS : Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes – Terres Solidaires  
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement  
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en commun

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques  
PAEC : Projet Agro-Environnementale et Climatique  
PNA/PRA : Plan National/Régional d'Actions  
ZSC : Zone Spéciale de Conservation (type de site Natura 2000 relié à la directive Habitat Faune Flore)  
ZPS : Zone de Protection Spéciale (type de site Natura 2000 relié à la directive oiseaux)

\*\*\*\*\*

**Madeleine MACQ**, Présidente du comité de pilotage des sites Natura 2000 du Causse noir gardois, introduit la réunion en remerciant l'ensemble des participants présents.  
Elle propose aux participants de réaliser un tour de table.

**Cécilia MARCHAL** présente les personnes excusées ainsi que l'ordre du jour de la réunion.

## **Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir – Gestion administrative, financière et gouvernance**

### **Transfert de gouvernance : opérateur agro-environnemental**

Les chargées de mission informent les membres du COPIL que l'animation de la partie agro-environnementale des sites du Causse Noir gardois, dont l'opérateur auparavant était le CPIE des Causses Méridionaux, est maintenant réalisée par la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes - Terres solidaires. Ce changement a pour objectif de répondre en partie aux critères d'éligibilités pour déposer un PAEC sur cette ZPS et ZSC du Causse Noir dans le cadre de l'appel à projet communiqué en juin 2022.

### **Transfert de gouvernance à la région**

**Irène LEBEAU** demande les conséquences de ce transfert.

**Cécilia MARCHAL** indique qu'à ce stade il est difficile de savoir les impacts sur l'animation des sites Natura 2000. La région Occitanie a mis des moyens humains et financiers pour permettre un transfert le plus fluide possible. Il nous a été assuré que l'animation des sites continuera à être financée à 100%. Des recrutements sont en cours pour monter une équipe de techniciens référents qui remplaceront nos interlocuteurs des DDT(M). A première vue, le technicien s'occupant des dossiers de l'Hérault et du Gard sera basé à Montpellier. Un autre technicien sera basé à Millau mais son travail sera dédié semble-t-il aux dossiers de la Lozère et de l'Aveyron. La chargée de mission précise qu'une simplification des dossiers de subvention et de solde est en cours.

### **Election de la structure animatrice et de la présidence du COPIL**

**Madeleine MACQ** indique aux membres du COPIL qu'il est nécessaire d'organiser tous les 3 ans au maximum une élection de la structure animatrice pour les sites Natura 2000 du Causse Noir ainsi que celle de la présidence du comité de pilotage. Elle rappelle que seuls les élus membres de ce COPIL peuvent prendre part au vote.

**Madeleine MACQ** demande quelles sont les structures se présentant pour l'animation de ces sites.

**Irène LEBEAU** présente la candidature de la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes - Terres solidaires.

Aucune autre candidature n'est présentée.

**Madeleine MACQ** demande aux élus, membres du COPIL, s'ils valident cette candidature.

**Virginie BOYNE, Jacques OLIVIERS, Irène LEBEAU, Régis VALGALIER et Madeleine MACQ** approuvent cette candidature.

La Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes – Terres Solidaires est réélue à l'unanimité en tant que structure animatrice pour la gestion de la ZPS et ZSC Causse Noir pour une période de 3 ans.

**Madeleine MACQ** demande aux participants les candidatures pour la présidence et la vice-présidence de ce COPIL pour l'animation de la ZPS et ZSC Causse Noir.

**Régis VALGALIER** se présente pour la présidence de ce COPIL. **Madeleine MACQ** se présente pour la vice-présidence de ce COPIL.

**Madeleine MACQ** demande aux élus, membres du COPIL, s'ils valident ces candidatures.

**Virginie BOYNE, Jacques OLIVIERS, Irène LEBEAU, Régis VALGALIER et Madeleine MACQ** approuvent ces candidatures.

**Régis VALGALIER et Madeleine MACQ** sont élus à l'unanimité, respectivement, à la présidence et la vice-présidence de ces deux sites Natura 2000 pour une période de 3 ans.

## Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir – Gestion des habitats et des espèces

### Contrat agricole : Projet Agro-environnementale et climatique

**Noémie CABANNES** indique qu'une candidature de PAEC, dont la CC CAC-TS est opératrice, a été déposée suite à l'appel à projet (AAP) lancé par la DRAAF en juillet 2022.

**Irène LEBEAU** relève que la délimitation de ce PAEC n'a pas pu prendre en compte une partie de Trèves ainsi que le Causse Bégon.

**Noémie CABANNES** confirme : ces zones étaient aussi en gestion agro-environnementale via le CPIE des Causses Méridionaux auparavant. Le CPIE ne pouvant plus être cet opérateur, et la CC CAC-TS n'étant pas le gestionnaire du site Natura 2000 concerné, ce zonage n'a pas pu être intégré au PAEC présenté par la CC CAC-TS. Un premier contact avec la structure animatrice du site concerné (le Parc Naturel Régional des Grands Causses) a été réalisé en 2022, mais par manque de temps, il n'a pas pu être possible de définir une solution avec ce partenaire.

**Virginie BOYNE** demande la fréquence de ces AAP.

**Noémie CABANNES** répond que la fréquence n'est pas connue à l'avance mais qu'il est très probable qu'un nouvel AAP soit ouvert en 2023.

**Régis VALGALIER** propose que les agents reprennent les échanges avec le PNR des Grands Causses en se rapprochant du président de ce PNR.

Les agents de la CC CAC-TS se rapprocheront de Laure JACOB (chargée de mission au PNR des Grands Causses) ainsi que du président de ce parc, en 2023 pour échanger sur cette problématique.

**Noémie CABANNES** interpelle les membres du COPIL sur la nécessité de prévenir les agriculteurs concernés.

**Régis VALGALIER** prendra contacte avec la mairie de Causse Bégon ainsi que les agriculteurs concernés sur sa commune.

**Noémie CABANNES** présente la nécessité de priorisation des exploitations pouvant prétendre aux MAEC sur les trois prochaines années, les premiers retours sur le budget présageant une réduction importante de ce dernier. **Noémie CABANNES** présente les priorisations exposées dans la candidature de PAEC portée par la CC CAC-TS et déposée en septembre 2022. L'agent demande aux membres du COPIL leurs retours sur l'évolution de ces critères en cas de réduction du budget demandé. Il est notamment demandé si les membres se positionnent sur une répartition de ce budget selon les deux possibilités suivantes :

- Une répartition sur une sélection d'exploitation permettant de réduire la diminution des indemnités au regard des indemnités perçues lors des anciennes campagnes de PAEC. Dans ce cas, il peut être possible de ne pas plafonner le nombre d'hectares contractualisables.
- Répondre à la demande de l'ensemble des agriculteurs volontaires pour la contractualisation de MAEC. Cela signifiera une réduction des indemnités par exploitation et un plafonnement.

Les membres du COPIL se positionnent sur la seconde proposition. Les membres du COPIL actent d'une possible modification du plafond par exploitation en cas de diminution du budget.

#### *Information post-COPIL :*

*Le PAEC porté par la CC CAC-TS a été validé mais une réduction importante du budget a été demandé aux chargées de mission. La solution 2 validée par les membres du COPIL doit donc prendre en compte cette réduction.*

*Pour pouvoir proposer à l'ensemble des agriculteurs demandeurs des MAEC, il sera nécessaire de limiter le nombre d'hectares contractualisés par exploitation pour ne pas dépasser les 7500€ de subvention par exploitation.*

**Virginie BOYNE** demande comment cela se passe pour les contrats en cours au regard de ce nouveau PAEC.

**Noémie CABANNES** répond que les agriculteurs du Causse Noir ne sont pas concernés, l'ensemble de ces agriculteurs ayant contractualisés en 2015. Une prorogation en 2020 et une signature d'un contrat à l'identique en 2021 et 2022 leur ont été proposées.

### Contrat de création de lavogne

**Alain COMPAN** demande un retour sur le fonctionnement et les besoins d'entretien de cette lavogne.

**Cécilia MARCHAL** indique que la lavogne est restée en eau toute l'année malgré une période estivale qui a été particulièrement sèche. Le prestataire qui a réalisé les travaux et le porteur de projet ont rejoint la lavogne cette année en rajoutant de l'argile.

**Les membres du COPIL** demandent un retour d'expérience sur l'utilisation d'argile au vu de l'entretien que cela demande.

**Cécilia MARCHAL** confirme que l'utilisation d'argile pour la mise en place d'un point d'eau que l'on veut en eau sur l'année est une contrainte. C'est pour cela que cette couche d'argile avait été couplée de couches de géotextiles pour augmenter l'imperméabilité et limiter les risques de fuites, ainsi que la mise en place de dalles pour limiter l'impact de la faune sauvage (ex : sangliers) sur l'imperméabilité de la lavogne. Cette technique était la technique qui répondait le mieux à l'ensemble des enjeux (cynégétique, agricole et écologique).

**Cécilia MARCHAL** et **Serge COLIN** partagent une expérimentation qui est en cours, portée par l'association TAKH et le Parc national des Cévennes (PnC). Il s'agit de créer un biomatériau couplant la durabilité et respect de l'environnement. **Cécilia MARCHAL** précise que si une nouvelle création d'un point d'eau est pertinente dans le futur sur les sites du Causse Noir, elle se rapprochera de ces organismes pour définir si l'utilisation de ce matériau est plus adaptée que la technique utilisée pour la lavogne en contrat sur Revens.

## **Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir – Amélioration des connaissances**

### **Enjeux Oiseaux :**

**Cécilia MARCHAL** présente une synthèse de la connaissance du service et des interactions avec les partenaires sur une liste d'espèces d'oiseaux identifiés (cf. présentation). L'agent invite les participants au COPIL à partager leurs connaissances sur ces espèces. L'agent présente aussi quelques espèces hors DocOb mais à fort enjeux et listées dans la directive européenne Oiseaux.

#### **- Enjeu Pie grièche :**

**Cécilia MARCHAL** indique que seule la Pie Grièche écorcheur est identifiée dans le DocOB du Causse Noir et listée dans la directive oiseaux. L'espèce n'étant pas sous forte menace localement et les actions déjà menées étant favorable à l'espèce (MAEC ouverture de milieux), aucune action ne semble pertinente à mener à court terme sur le site.

**Serge COLIN** confirme que l'espèce se porte bien localement.

**Irène LEBEAU** demande des précisions sur les autres espèces.

**Cécilia MARCHAL** indique qu'un Plan National et Régional d'Action (PNA/PRA) Pie-Grièche a été mis en place en 2014 sur quatre espèces de Pie-Grièche : la Pie-grièche à poitrine rose, la pie-grièche grise, la pie-grièche méridionale et la pie-grièche à tête rousse. Un deuxième PNA débute en 2023. La pie grièche à poitrine rose ne présentant plus de signe de reproduction et donc considérée comme éteinte, l'espèce a été retirée du dispositif et remplacée par la pie-grièche écorcheur. Hormis la pie-grièche écorcheur, la pie-grièche méridionale est présente sur le site et est suivi dans le cadre de ce PNA. L'agent étudiera si des actions doivent être menées par le service sur cette espèce.

**Cécilia MARCHAL** évoque aussi le travail des partenaires sur les vautours dont certaines espèces n'ont pas été identifiées dans le DocOb mais bien présentes dans la liste de la directive oiseaux. Ces espèces utilisent le site Natura 2000 du Causse Noir surtout comme zone d'alimentation, le site ne présentant pas ou très peu de milieux favorables à la nidification. L'agent propose de se rapprocher des partenaires pour identifier les zones potentielles de nidifications de ces espèces sur le site ou à proximité. Cette action est validée par les membres du COPIL.

**Serge COLIN, Régis VALGALIER, Madeleine MACQ et Irène LEBEAU** confirme que des moyens humains et financiers sont effectivement déjà bien mobilisés sur ces espèces.

**Serge COLIN** ajoute que le circaète Jean Le Blanc ainsi que le Vautour moine, espèces nidifiant en milieux boisés, préféreront des milieux boisés en pentes qui ne sont pas caractéristiques du site. Il ajoute aussi qu'environ 1000 couples de vautours fauves et 40 couples de vautours moines sont présents sur les causses. Il précise que le Parc national des Cévennes avait réalisé des bagages sur le circaète Jean le Blanc.

**Serge COLIN** alerte les agents sur l'impact de la grippe aviaire sur les vautours. Leur comportement d'alimentation les amène à se regrouper et par conséquent à se contaminer les uns les autres plus facilement que d'autres espèces.

**Les membres du COPIL** demandent quel travail est réalisé concernant les craves à bec rouge.

**Cécilia MARCHAL** expose les projets coordonnés par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (suivis des dortoirs hivernaux, suivis de reproduction, analyse génétique de plumes...). L'utilisation du site du Causse Noir par l'espèce est actuellement connue comme zones de nourrissage. Un dortoir hivernal d'importance pour la population du sud du massif central est à proximité du site. Dans ce cadre, l'agent réalise une veille auprès des partenaires sur les projets en cours.

**Cécilia MARCHAL** aborde la gestion de la fauvette pitchou. Cette espèce a été identifiée à enjeu fort dans le DocOb et est en limite d'aire de répartition sur le site. L'agent indique vouloir définir le besoin d'actions sur cette espèce dont le site pourrait devenir d'autant plus favorable au vu du changement climatique. Les habitats de prédilection se dirigeant plutôt sur des milieux ouverts en cours d'embroussaillage, une gestion particulière devra être envisagée.

**Serge COLIN** indique que ces fauvettes sont localement bien présentes sur les pentes embroussaillées sur la commune de Trèves (vers lieu-dit Layolle).

**Serge COLIN** indique que le PnC a travaillé sur l'Engoulevent d'Europe ainsi que sur l'Œdicnème criard.

## **Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir – Information, communication, sensibilisation**

### **Groupe de travail outil de communication – hôtellerie de plein air**

**Virgine BOYNE** demande si des animations à destination des touristes sont prévues.

**Cécilia MARCHAL** indique que ces animations ne sont pas prévues en 2023 mais que cela peut être réfléchi notamment lors du groupe de travail « outils de communication – hôtellerie de plein air ».

**Régis VALGALIER** alerte sur le risque de doublon au vu du catalogue déjà bien fourni proposé par le CPIE des Causses Méridionaux et du PnC.

**Cécilia MARCHAL** intègre ce point de vigilance et se mettra en contact avec ces partenaires pour éviter les doublons.

**Cécilia MARCHAL** présente la liste des potentiels participants identifiés pour ce groupe de travail. L'agent demande si les membres du COPIL identifient d'autres partenaires à intégrer.

**Virgine BOYNE** propose d'intégrer aussi le PnC.

## **Bilan des actions réalisées et propositions d'actions à venir – Accompagnement et mise en cohérence de projets locaux et politiques publiques**

Pas de remarques ou d'échanges particuliers.

## **Validation du programme pour 2023**

**Les membres du COPIL actent le programme d'action pour 2023.**

En conclusion de ce comité de pilotage, **Régis VALGALIER** remercie les participants.

-oooOOOOooo-

**Compte-rendu réalisé Cécilia MARCHAL**  
**Validé par Régis VALGALIER, Président du comité de pilotage,**  
**Madeleine MACQ, Vice-présidente du comité de pilotage,**  
**et l'ensemble des membres du comité de pilotage présents**